

INFO-NÉGO

No 7

Le point sur la négociation

SECONDE MISE À JOUR DU 29 MARS 2020

29 mars 2020

La situation évoluant rapidement au moment d'écrire cet info-négo, celui-ci n'a pas été publié sous forme de document PDF. Il n'est disponible qu'en ligne (site Web et Facebook).

À la suite des revendications répétées de la CSN, le Conseil du trésor a modifié sa proposition pour la prime COVID-19.

Alors qu'il nous disait ce matin même (2 avril) que la prime COVID-19 qu'il envisageait ne s'appliquerait qu'à une partie du personnel de la santé et des services sociaux, il nous informe maintenant, et ce par un point de presse, qu'il propose une première prime de 8 % pour les travailleurs et les travailleuses qu'il considère de « première ligne », soit tous les professionnels de la santé œuvrant directement auprès de la clientèle, que ce soit aux urgences, aux soins intensifs, dans les centres de confinement, les cliniques de dépistage, ou les CHSLD.

Il met aussi sur la table une autre prime de 4 % pour tout le reste du personnel du réseau public de la santé et des services sociaux. Ces primes seraient rétroactives au 13 mars et en vigueur jusqu'au 1er mai, et pourraient être renouvelées. Pour la CSN, il est clair que ces primes sont toujours nettement insuffisantes quant à leur hauteur et à leur application limitée à certains secteurs ou réseau.

Au moment d'écrire ces lignes, nous ne pouvons affirmer avec certitude quels titres d'emploi constituent la « première ligne » aux yeux du gouvernement. Le gouvernement a précisé que cette mesure serait incluse à un arrêté ministériel à paraître prochainement. Nous vous tiendrons informé-es de tout développement.

Soulignons que ces primes présentées aujourd'hui par le gouvernement n'ont pas fait l'objet d'une entente à aucune table de négociation. Il en va de même des mesures particulières à la COVID-19, pour assurer la santé et la sécurité du personnel.